

Sans titre

Cautions. - Action des créanciers contre elle. - Opposabilité des exceptions inhérentes à la dette. - Contrat principal. - Demande en nullité pour dol.

La caution qui demande à être déchargée de son engagement peut faire constater la nullité du contrat principal pour dol dès lors qu'elle peut opposer au créancier toutes les exceptions inhérentes à la dette.

3ème CIV. - 11 mai 2005. REJET

N° 03-17.682. - C.A. Rennes, 4 juillet 2003

M. Weber, Pt. - Mme Gabet, Rap. -
M. Gariazzo, Av. Gén. - la SCP
Piwnica et Molinié, Me Blondel, Av.